



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 3 mars 2025, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2025 du CCAS de Saint Denis-en-Val est construit.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2025, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

PARTIE 1 : ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

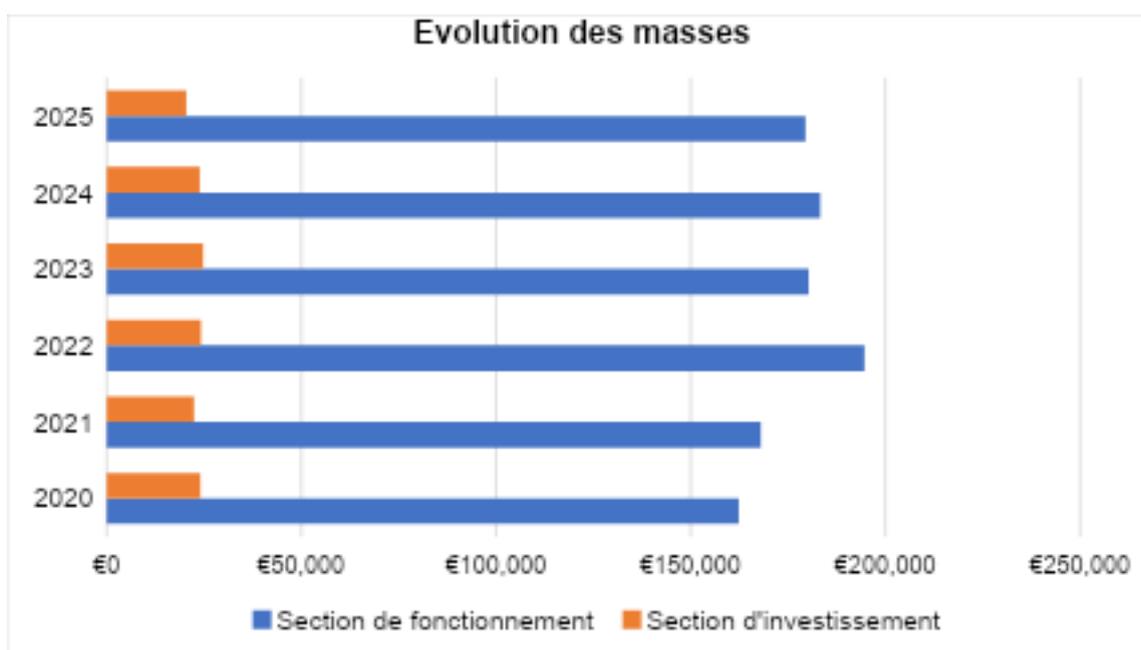
I. ÉQUILIBRE ET ÉVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 179 488 €, en baisse de 2,06 % par rapport à 2024. En investissement, le budget s'équilibre à 20 437,65 €, en baisse de 14,48 % par rapport à l'exercice précédent.

	BP 2024	BP 2025	Evolution 2024/2025
Section de fonctionnement	183 270,00 €	179 488,00 €	-2,06%
Section d'investissement	23 896,86 €	20 437,65 €	-14,48%

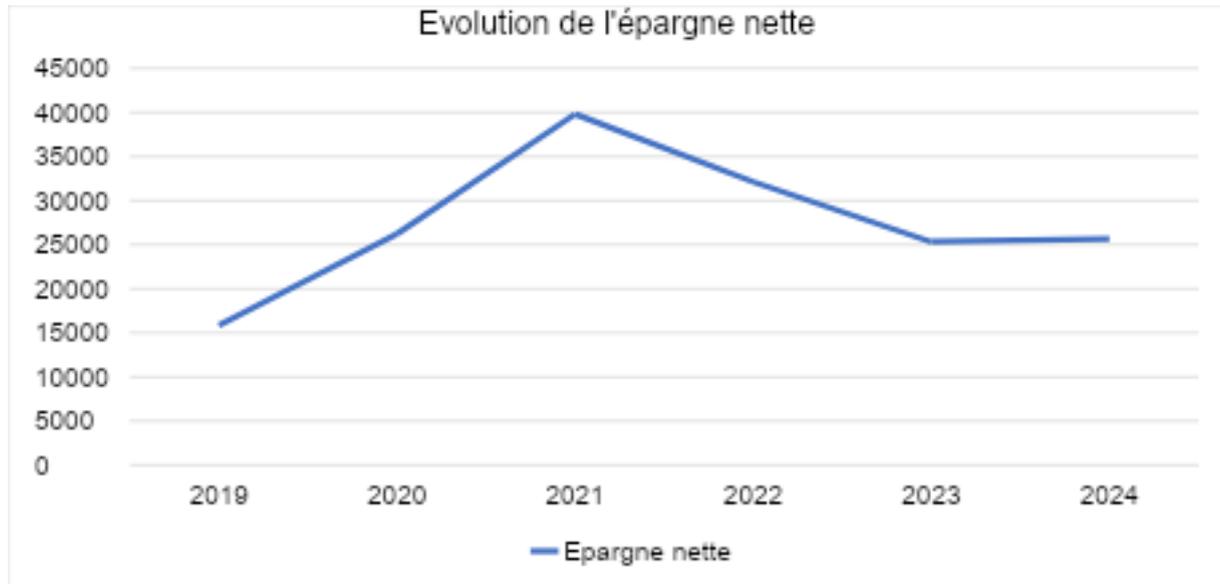
Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2025 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	177 343,00 €	154 977,94 €	20 094,65 €	400,00 €
Opérations d'ordre	2 145,00 €	24 510,06 €	343,00 €	20 037,65 €
TOTAL	179 488,00 €	179 488,00 €	20 437,65 €	20 437,65 €



II. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	CA 2024	BP 2025
Produits de fonctionnement courant	184 750,80 €	177 645,00 €
Charges de fonctionnement courant	160 105,87 €	177 143,00 €
Excédent brut de fonctionnement	24 644,93 €	502,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	1 030,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €
ÉPARGNE DE GESTION	25 674,93 €	2,00 €
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
ÉPARGNE BRUTE	25 674,93 €	2,00 €
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
ÉPARGNE NETTE	25 674,93 €	2,00 €



PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 179 488 € en dépenses et en recettes.

I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 177 343 €, soit 1,21 % de moins qu'au budget primitif 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evol. 2024/2025
011 - Charges à caractère général	156 256,00 €	152 335,00 €	-2,51%
012 - Charges de personnel	14 000,00 €	14 500,00 €	3,57%
65 - Autres charges de gestion courante	10 469,00 €	10 308,00 €	-1,54%
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	200,00 €	-60,00%
Dépenses réelles de fonctionnement	179 520,00 €	177 343,00 €	-1,21%
042 - Opérations d'ordre de transferts	2 045,00 €	2 145,00 €	4,89%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	180 287,00 €	179 488,00 €	-0,44%

I.1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 152 335 € et représentent 85,90 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment celles relatives au portage des repas à domicile :

- L'achat des repas pour les portages de repas à domicile : 98 000 €. A noter qu'un appel d'offre a été lancé, un nouveau prestataire a remporté le marché, avec une légère hausse du prix du repas.
- L'achat des petits pains auprès des boulangeries Dionysiennes : 5 250 €
- La location et le carburant du véhicule de portage de repas : 9 500 €

Les autres crédits inscrits sur ce chapitre correspondent à :

- L'organisation du repas des anciens en collaboration avec le Comité des Fêtes : 11 000 €
- La distribution des colis de fin d'année aux seniors : 16 500 €
- La réalisation d'actions à destination du public reçu par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, d'actions de prévention, l'accès au service Présence verte, ou d'actions solidaire telles qu'Octobre Rose, etc. : 8 170 €

I.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 8,18 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 14 500 €, soit une hausse de 3,57 % par rapport au budgeté 2024.

Les crédits inscrits correspondent à une quote-part de la rémunération de l'agent mis à disposition du CCAS.

I.3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante représentent 5,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 10 308 € pour l'exercice 2025, soit une baisse de 1,54 % par rapport au budgeté 2024.

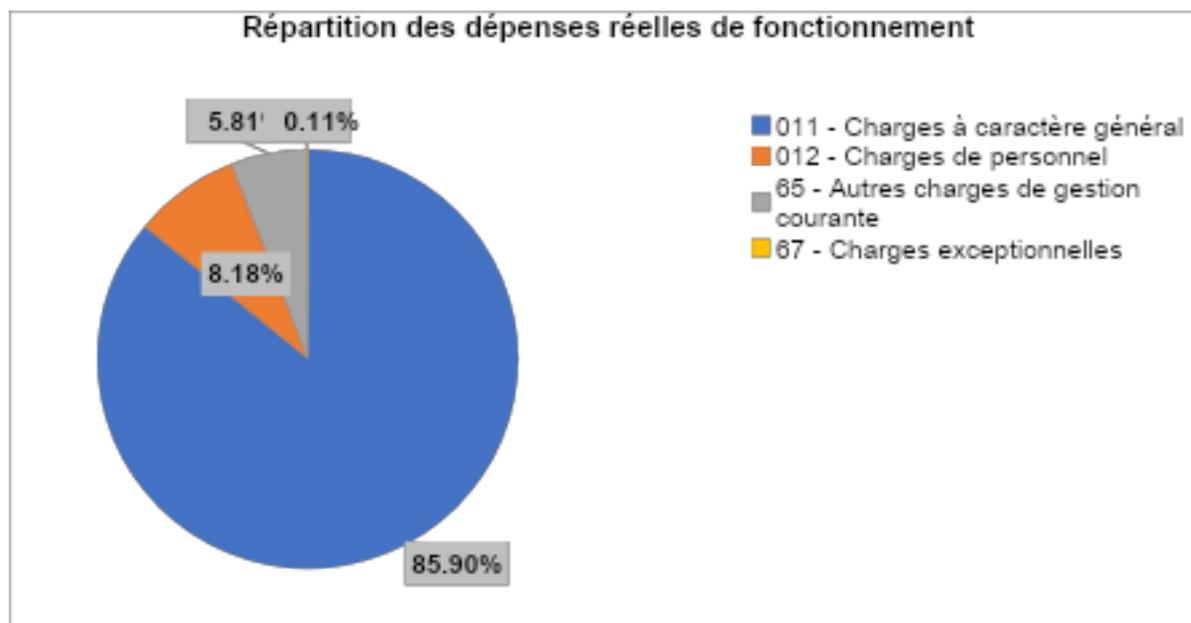
Les dépenses inscrites à ce chapitre sont donc les suivantes :

- Les crédits prévus dans le cadre de l'attribution d'aides aux personnes en difficultés et secours d'urgence décidées par le Conseil d'Administration : 5 500 €
- Des prévisions en cas de créances éteintes ou admises en non-valeur : 350 €
- Les droits d'auteurs versés à la SACEM pour l'organisation des manifestations : 650 €
- La prise en charge des droits d'entrée pour la téléassistance : 120 €
- La hausse des subventions versées aux associations pour un total de 2 950 €, réparti ainsi :
 - Banque alimentaire du Loiret : 1 500 €
 - Ligue nationale contre le cancer : 500 €
 - France Alzheimer Loiret : 500 €
 - Association d'Aide aux Victimes du Loiret : 200 €
 - SOS Amitiés : 150 €
 - Association Trisomie 21 : 100 €

I.4. LES AUTRES DÉPENSES

Les crédits prévus en charges exceptionnelles pour 200 € correspondent aux éventuelles annulations de titres émis sur exercice antérieur.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 2 145 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 154 977,94 €, en hausse de 4,22 % par rapport au budget primitif 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evol. 2024/2025
70 - Produits de services	90 000,00 €	86 477,94 €	-3,91%
74 - Dotations et participations	68 000,00 €	68 500,00 €	0,74%
75 - Autres produits de gestion courante	29,55 €	0,00 €	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	148 699,44 €	154 977,94 €	4,22%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	24 897,45 €	24 167,06 €	-2,93%
042 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	343,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	180 287,00 €	179 488,00 €	-0,44%

II.1. LA SUBVENTION VERSÉE PAR LA COMMUNE

La subvention versée par la Commune représente 43,23 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 67 000 €, soit une hausse de 3 000 € par rapport à 2024 qui s'explique par l'arrêt de la convention de partenariat avec le Département dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le CCAS pour les personnes isolées, bénéficiaires du RSA.

En effet, les objectifs de la convention ne sont pas atteints du fait d'une diminution du nombre de bénéficiaires sur la commune.

II.2. LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 86 478 € pour 2025, soit 55,80 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux prestations de services relatives au portage des repas à domicile.

Les produits de ce chapitre sont conditionnés par les besoins des usagers. La tarification connaît une augmentation de 0,93 % par rapport à l'exercice précédent, soit 6,98 € le repas livré pour les plus de 60 ans, conformément aux tarifs appliqués par l'ESAT Restauration au 1^{er} janvier 2025.

II.3. LES AUTRES RECETTES

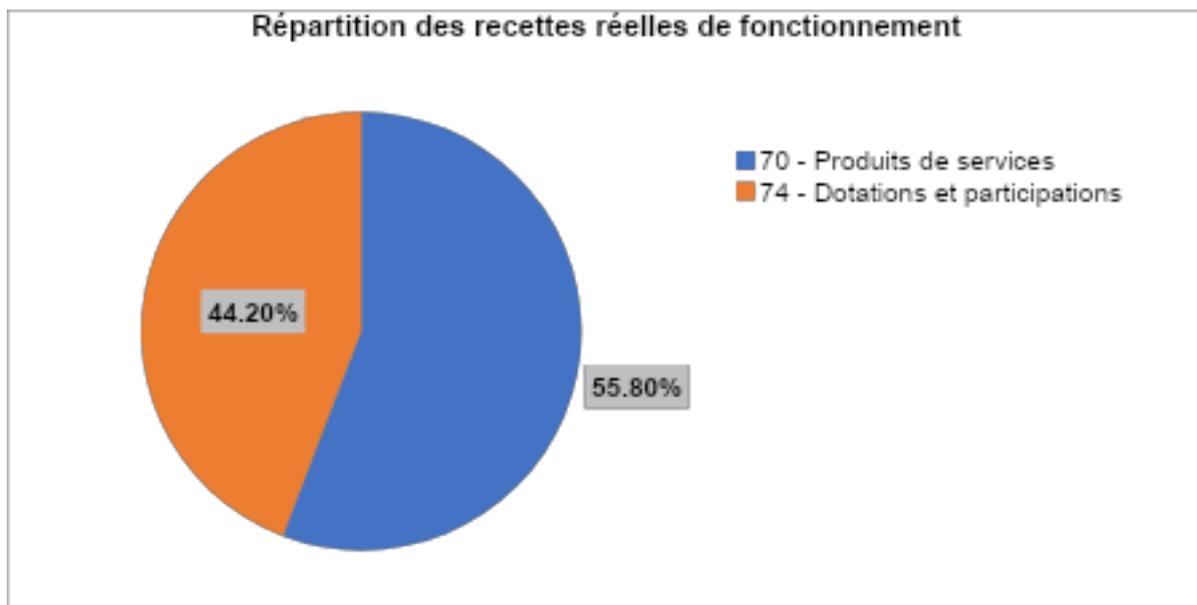
Les autres recettes correspondent à la subvention versée par le CCAS d'Orléans pour les actions menées dans le cadre du CLIC Orléans Val de Loire estimée à 1 500 €.

II.4. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 343 €.

II.5. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024

L'exercice 2024 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 24 167,06 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.



PARTIE 3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 20 437,65 € en dépenses et en recettes.

I. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 20 094,65 €, soit 17,67 % de moins qu'en 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evol. 2024/2025
20 - Immobilisations incorporelles	1 146,86 €	1 500,00 €	30,79%
21 - Immobilisations corporelles	17 907,00 €	13 594,65 €	-24,08%
27 - Autres immobilisations financières	4 500,00 €	5 000,00 €	11,11%
Dépenses réelles d'investissement	24 407,00 €	20 094,65 €	-17,67%
040 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	343,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 750,00 €	20 437,65 €	-17,42%

I.1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENTS

Les dépenses inscrites en investissement correspondent :

- Aux prêts pouvant être accordés aux personnes en difficulté sur décision du Conseil d'Administration : 5 000 €
- A l'achat de mobilier et de vaisselle pour la résidence des Bénédictins : 8 594,65 €
- A l'acquisition de licences informatiques : 1 500 €
- A d'éventuelles dépenses d'équipement : 500 €

I.2. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 343 €.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20 437,65 €.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evol. 2024/2025
10 - Dotations et fonds divers	0,00 €	400,00 €	0,00 %
Recettes réelles d'investissement	394,86 €	400,00 €	1,30%
001 - Résultat reporté d'investissement	21 851,86 €	17 892,65 €	-18,12%
040 - Opérations d'ordre de transferts	2 045,00 €	2 145,00 €	4,89%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 750,00 €	20 437,65 €	-17,42%

II.1. LE FONDS DE COMPENSATION À LA TVA

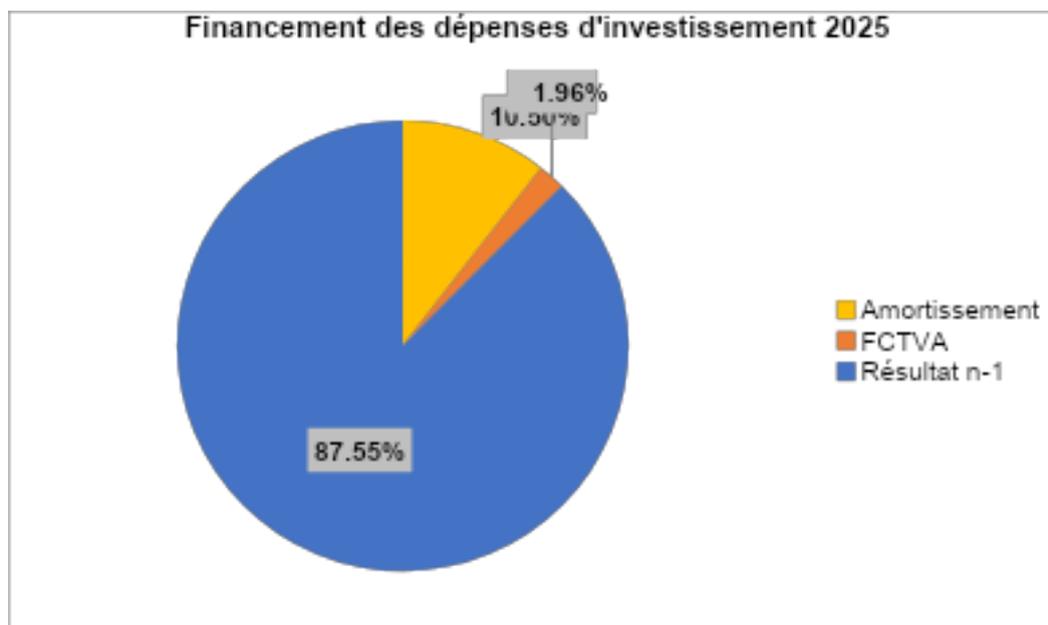
Le FCTVA attendu pour 2024 est évalué à 400 € correspondant au versement sur les dépenses d'investissement 2023.

II.2. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2024

L'exercice 2024 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 17 892,65 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2025.

II.3. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 2 145 €.



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 477,94 €
74	Dotations, subventions et participations	68 500,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	24 167,06 €
042	Opérations d'ordre de transfert	343,00 €
TOTAL		179 488,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
011	Charges à caractère général	152 335,00 €
012	Charges de personnel	14 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 308,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 145,00 €
TOTAL		179 488,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
10	Dotations et fonds divers	400,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	17 892,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 145,00 €
TOTAL		20 437,65 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	13 594,65 €
27	Autres immobilisations financières	5 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
TOTAL		20 437,65 €